

Envoyé en préfecture le 26/11/2025

Reçu en préfecture le 26/11/2025

Publié le 26/11/2025

ID : 001-200070118-20251125-DEL_25_11_25_07-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 novembre 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Quorum : 19

Présents : 28

Représentés : 3

Absents : 8

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 novembre et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 19 novembre 2025, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Franck CALAS, Mme Patricia CHMARA, Mme Claude CLEYET-MARREL, M. Romain COTTEY, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Renaud DUMAY, Mme Laure FANGET, M. Gaëtan FAUVAIN, Mme Carole FAUVETTE, M. Paul FERRÉ, Mme Catherine GUTIERREZ, Mme Isabelle HELIN, M. Richard LABALME, Mme Patricia MAURY, M. Lucien MOLINES, Mme Christelle PAGET, M. Benoît PEIGNÉ, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Philippe PROST, M. Alain REIGNIER, Mme Catherine SALVETTI, M. Denis SAUJOT, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Monique THIVOLLE, M. Dominique VIOT, M. Maurice VOISIN,

Étaient absents : M. Jean-Pierre CHAMPION (pouvoir à M. Franck CALAS), Mme Nelly DUVERNAY, M. Vincent GELAS, Mme Fabienne GIMARET, M. Jean-Michel LUX (pouvoir à Mme Laure FANGET), M. Roger RIBOLLET, Mme Anne TURREL (pouvoir à M. Paul FERRÉ), Mme Marie-Jeanne VERCHERAT,

Secrétaire de séance : M. Bernard ALBAN

N°2025/11/25/07 – Révision des zonages d'assainissement des eaux usées des communes de Thoissey, St Didier sur Chalaronne et St Etienne sur Chalaronne – Arrêt du zonage et mise à l'enquête publique

Vu les articles R.2224-7, R.2224-8 et R.2224-9 et l'article L.2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement et notamment les articles L.123-1,

Vu l'avis de la commission assainissement du 3 mars 2021 et la délibération n°2021/09/28/12 du 28 septembre 2021 relative à l'approbation du schéma directeur d'assainissement (partie nord du territoire),

Monsieur le Président indique qu'il convient de réviser les zonages d'assainissement des eaux usées des communes de Thoissey, St Didier sur Chalaronne et St Etienne sur Chalaronne dans le but de les mettre en cohérence avec les décisions arrêtées lors de l'élaboration du schéma directeur d'assainissement des eaux usées sur la partie nord du territoire concernant l'abandon de certains projets d'extension de réseaux d'assainissement des eaux usées. Cette révision permet également de mettre en cohérence les zonages d'assainissement des eaux usées avec l'urbanisation actuelle et les réseaux d'assainissement collectif existants et de les mettre en cohérence avec les zonages des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU).

Monsieur le Président rappelle que la révision des zonages d'assainissement des eaux usées a été confiée au bureau d'études Réalités Environnement. Les pièces du dossier étant constituées, il est proposé de valider et d'arrêter le projet de révision des zonages d'assainissement et de le soumettre à enquête publique.

Monsieur le Président ajoute que conformément à la réglementation, une demande d'examen au cas par cas a été déposée auprès de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (DREAL) dont le dossier a été déposé le 8 octobre 2025 et des compléments apportés le 6 novembre. La Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) dispose d'un délai de deux mois à compter du dépôt des éléments complémentaires pour prendre sa décision motivée. A défaut de réponse au terme de ce délai, une évaluation environnementale devra être réalisée.

Après avis favorable de la commission Assainissement du 15 octobre 2025,

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

ARRETE le projet de zonage d'assainissement des EAUX USÉES des communes de Thoissey, St Didier sur Chalaronne et St Etienne sur Chalaronne, tel que figurant sur les plans annexés à la présente délibération,

DECIDE de soumettre à enquête publique les zonages d'assainissement des eaux usées présentement arrêtés,

AUTORISE Monsieur le Président à lancer la procédure d'enquête publique du projet de révision des zonages d'assainissement des eaux usées sous réserve que l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) ne nécessite pas la réalisation d'une étude environnementale au titre des dispositions du Code de l'Environnement, ou au terme de cette étude environnementale si le projet de plan de zonage était confirmé tel qu'il est arrêté par la présente délibération,

PRECISE que les zonages définitifs seront approuvés par délibération du conseil communautaire après enquête publique,

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président pour effectuer les démarches et accomplir toutes les formalités rendues nécessaires pour la réalisation de la procédure.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Montceaux, le 25 novembre 2025

Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX

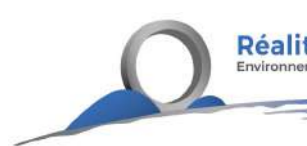
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le
De la publication sur le site internet le
Le Président,
Jean-Claude DESCHIZEAUX

Maître d'ouvrage :



Communauté de communes
Val de Saône Centre
Place Villaret - 166 Route de
Franchères
01090 MONTCEAUX
Tél. : 04 74 06 46 26

Bureau d'études :



Réalités Environnement
105, Allée du Blar
69009 LYON
Tél. : 04 79 28 48 02

Légende

Réseaux :

- Séparatif - Eaux pluviales
- Séparatif - Eaux usées
- Unitaire

Zonage assainissement :

- Assainissement collectif - En vigueur
- Assainissement collectif - Projet
- Zones en assainissement non collectif*

(* Les parcelles de la commune n'apparaissant pas sur ce plan
sont en assainissement non collectif

Suivi du dossier :

Numéro : 2211009
Phase : 1
Version : 3
Date : Novembre 2025
Echelle : 1:5000
Réalisateur : JPA
Responsable projet : M&W



Maitre d'ouvrage :



Communauté de communes
Val de Saône Centre
Parc Valcourt - 166 Route de
Franchères
01000 MONTCEAUX
Tél. : 04 74 06 46 26

Bureau d'études :



Réalités Environnement
105, Allée du Blar
01000 REYNARD
Tél. : 04 79 28 48 02

Légende

Réseaux :

- Séparatif - Eaux pluviales
- Séparatif - Eaux usées
- Unitaire

Zonage assainissement

- Assainissement collectif - En vigueur
- Assainissement collectif - Projet
- Zones en assainissement non collectif*

Suivi du dossier :

Numéro : 2211009
Phase : 1
Version : 2
Date : Septembre 2025
Echelle : 1:4000
Réalisateur : JPA
Responsable projet : M&W

(* Les parcelles de la commune n'apparaissant pas sur ce plan sont en assainissement non collectif)

